

NOTICE D'INSCRIPTION AUX EPREUVES D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE - Session 2017

INSCRIPTION AUX EPREUVES D'EPS :

Les épreuves d'éducation physique et sportive (EPS) se déroulent, pour la majorité des candidats, au sein de l'établissement en contrôle en cours de formation (CCF).

Pour certains candidats (individuels en particulier) des épreuves dites ponctuelles sont organisées. Vous trouverez ci-joint une notice explicative et les fiches d'inscriptions correspondantes.

Nouveauté : Cette année, il n'y a que 3 fiches d'inscription pour tous les examens : une fiche « épreuve obligatoire », une fiche « épreuve facultative » et une fiche « épreuve facultative » pour les sportifs de haut niveau et haut niveau du sport scolaire.

Ces fiches dûment complétées doivent être retournées au Rectorat à la Direction des Examens et des Concours (DEC) avec votre confirmation d'inscription.

Afin de faciliter le traitement de chaque inscription, nous attirons votre attention sur la nécessité de compléter précisément toutes les rubriques et de ne pas oublier d'indiquer le département de gestion, le sexe (centre d'épreuves différenciés) et le numéro de téléphone de la personne à contacter en cas d'accident.

Les documents doivent être renvoyés avant :	Baccalauréat général et technologique	Baccalauréat professionnel et CAP BEP
	- le 18 novembre 2016 pour les candidats scolaires	- le 2 décembre 2016 pour les candidats scolaires
	- le 25 novembre pour les candidats individuels	- le 9 décembre 2016 pour les candidats individuels

Etablissements : Afin de permettre une identification rapide par nos services, elles seront adressées de façon regroupées par établissement avec une liste d'accompagnement récapitulative des élèves inscrits aux épreuves d'EPS (accompagnées – mais non agrafées – des confirmations individuelles).

Candidats individuels : Ces fiches dûment complétées doivent être retournées au Rectorat à la Direction des Examens et des Concours (DEC) avec votre confirmation d'inscription.

Epreuves ponctuelles obligatoires :

1. Épreuve de contrôle en cours de formation

Public concerné : candidats scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat ou apprentis en CFA habilités.

2. Épreuve ponctuelle terminale

Public concerné : candidats individuels, candidats en établissement privé hors contrat, candidats inscrits au CNED, candidats scolaires dont les conditions de scolarisation n'ont pu permettre la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF) (candidats handicapés physiques, candidats inaptes partiels, candidats sportifs de haut niveau qui en font la demande)

Peuvent bénéficier d'un examen ponctuel terminal les sportifs de haut niveau (liste nationale) et les espoirs et partenaires d'entraînement inscrits sur les listes arrêtées par le préfet de région.

Les candidats qui s'inscrivent à l'épreuve obligatoire d'EPS doivent impérativement renseigner la fiche relative à cette épreuve et la faire compléter et signer par un médecin.

Epreuves ponctuelles facultatives :

Tout candidat peut présenter s'il le souhaite l'épreuve facultative EPS ponctuelle (s'il n'est pas dispensé de l'épreuve d'EPS obligatoire et s'il ne bénéficie pas de report de note (pour les redoublants)).

Etablissements : Je vous rappelle qu'il est impératif d'impliquer fortement (par le biais du professeur coordonnateur EPS de l'établissement) les enseignants d'EPS à cette procédure et que ces derniers **attirent l'attention des candidats sur le niveau requis** pour présenter l'épreuve facultative. Le professeur coordonnateur veillera à mettre en place sur l'établissement une information à destination des candidats, notamment sur les référentiels d'épreuves EPS. Cette information peut prendre la forme d'un affichage ou d'un lien sur le site internet de l'établissement vers le site EPS (<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/eps>).

Les candidats qui souhaitent s'inscrire à une épreuve facultative **ponctuelle** d'EPS dont l'enseignement n'est pas assuré dans l'établissement doivent compléter une fiche de suivi (fiche jointe). Cette fiche doit être complétée par chaque candidat et être validée par le Chef d'établissement.

Candidats individuels : Les candidats qui s'inscrivent à l'épreuve facultative d'EPS doivent impérativement renseigner la fiche relative à cette épreuve.

Épreuve d'EPS complémentaire (uniquement en établissement) :

Cette épreuve ne concerne que les candidats ayant suivi cet enseignement (seconde de détermination EPS).

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter les gestionnaires suivants :

- Département de la Haute-Garonne : Dominique DEDIEU-DUJOLS : 05 36 25 78 17

- Département hors Haute-Garonne : Marine CARRIÉ : 05 36 25 78 14

DEROULEMENT DE L'INSCRIPTION INFORMATIQUE ET DOCUMENTS A RENOYER (Session 2017) – Page 1

EPREUVES EPS OBLIGATOIRE BAC général BAC technologique BAC professionnel CAP/BEP		CANDIDAT SCOLAIRE En établissement public ou privé sous contrat ou apprentis en CFA Habilités	CANDIDAT INDIVIDUEL et CANDIDATS SCOLAIRES à BESOINS PARTICULIERS En établissement privé hors contrat, CNED, candidat libre Apprentis en CFA non habilités Candidats à besoins particuliers ne pouvant pas être évalués en CCF dans leur établissement (en situation de handicap, inaptes partiels, sportifs de haut niveau)	
Modalités d'évaluation		Les épreuves se déroulent tout au long de l'année scolaire en Contrôle en Cours de Formation (CCF)	Les épreuves se déroulent en contrôle ponctuel terminal courant mai 2017.	
Je suis apte	Inscription informatique (inscrinet) Choix à effectuer dans un menu déroulant EPS	BAC Général et Technologique - Je choisis : EPS APTE (je serai évalué en CCF)	BAC Général et Technologique - Je choisis : EPS APTE (je serai évalué en contrôle ponctuel)	- Je choisis un couple d'activités parmi les 5 proposés : -demi-fond (3*500m)/badminton -demi-fond (3*500m)/tennis de table -gymnastique au sol/tennis de table -gymnastique au sol/badminton -sauvetage (en piscine)/badminton
		BAC Professionnel et CAP BEP - Je choisis : CONT-FORM/ APTE (je serai évalué en CCF)	BAC Professionnel et CAP BEP - Je choisis : CP- APTE (je serai évalué en contrôle ponctuel)	
	Documents à compléter et à renvoyer	L'organisation du CCF est gérée par l'établissement scolaire. Toute absence sans justificatif au moment de chaque évaluation en CCF entraîne un zéro à l'épreuve.	- Je renseigne la fiche d'inscription « épreuve obligatoire ponctuelle d'EPS » Cette fiche doit être conforme à mon inscription informatique à moins que j'aie indiqué la modification à apporter sur ma confirmation d'inscription.	
Je présente une inaptitude partielle	Inscription informatique (inscrinet) Choix à effectuer dans un menu déroulant EPS	BAC Général et Technologique - Je choisis : AMENAGEMENT POUR HANDICAP (je serai évalué en CCF)	BAC Général et Technologique - Je choisis : AMENAGEMENT POUR HANDICAP (je serai évalué en contrôle ponctuel)	
		BAC Professionnel et CAP BEP - Je choisis : CONTROLE EN FORMATION AMENAGE (je serai évalué en CCF)	BAC Professionnel et CAP BEP - Je choisis : EPREUVE AMENAGÉ (je serai évalué en contrôle ponctuel)	
	Documents à compléter et à renvoyer	- Je remets le certificat médical original complété à mon professeur d'EPS en CCF (cf le règlement intérieur de l'établissement) L'organisation du CCF est gérée par l'établissement scolaire. Toute absence sans justificatif au moment de chaque évaluation en CCF entraîne un zéro à l'épreuve.	- Je renseigne la fiche d'inscription « épreuve obligatoire ponctuelle d'EPS » En cochant la case CANDIDAT INAPTE PARTIEL ou EN SITUATION DE HANDICAP - Je fais compléter cette fiche par un médecin et je l'envoie avec ma confirmation d'inscription. Cette fiche doit être conforme à mon inscription informatique.	
Je présente une inaptitude totale sur l'année	Inscription informatique (inscrinet) Choix à effectuer dans un menu déroulant EPS	BAC Général et Technologique - Je choisis : EPS INAPTE	BAC Général et Technologique - Je choisis : EPS INAPTE	
		BAC Professionnel et CAP BEP - Je choisis : CONTROLE EN FORMATION INAPTE (CCF)	BAC Professionnel et CAP BEP - Je choisis : CONTROLE PONCTUEL (CP) INAPTE	
	Documents à compléter et à renvoyer	- Je remets le certificat médical original complété à mon professeur d'EPS en CCF (cf le règlement intérieur de l'établissement). Sinon, j'aurai 0/20 au lieu d'être dispensé. Le certificat médical doit être renseigné et daté lisiblement, et indiquer le nom prénom et date de naissance. - <u>J'en garde une copie par sécurité</u>	- Je renseigne la fiche d'inscription « épreuve obligatoire ponctuelle d'EPS » en cochant la case CANDIDAT INAPTE TOTAL - Je fais compléter cette fiche par un médecin et je la joins à ma confirmation d'inscription. Sinon, j'aurai 0/20 au lieu d'être dispensé - <u>J'en garde une copie par sécurité</u>	

DEROULEMENT DE L'INSCRIPTION INFORMATIQUE ET DOCUMENTS A RENVOYER (Session 2017) – Page 2

OPTION FACULTATIVE EPS uniquement pour : Bac général Bac technologique Bac professionnel	CANDIDAT SCOLAIRE En établissement public ou privé sous contrat	CANDIDAT INDIVIDUEL En établissement privé hors contrat, CNED, candidat libre.
<p><u>Conditions générales :</u> Il est rappelé que l'épreuve d'option facultative d'EPS est conseillée aux élèves ayant une pratique régulière importante et un niveau de pratique supérieur aux exigences de l'EPS obligatoire. Je ne peux pas me présenter à cette épreuve facultative si je n'ai pas subi l'épreuve obligatoire d'EPS, (excepté pour les redoublants en cas de report de note). Je ne peux pas m'inscrire à cette épreuve si je suis inscrit à l'épreuve d'EPS de complément ou si l'activité choisie est évaluée en option facultative en CCF dans mon établissement (candidat scolaire). Les épreuves facultatives sont susceptibles de se dérouler sur un centre unique académique (cas du judo) nécessitant donc un déplacement parfois conséquent pour certains candidats.</p>		
Cas général	Inscription informatique (inscrinet) Choix à effectuer dans un menu déroulant EPS	Les épreuves se déroulent en contrôle ponctuel courant mai et début juin 2017 en fonction des départements. BAC Général et Technologique - Je choisis : EPS APTE BAC Professionnel et CAP BEP - Je choisis : CP-APTE - Je choisis une activité dans le sous-menu : - Natation de distance - Danse EPS (différent d'art danse) - Tennis - Judo - Rugby
	Documents à compléter et à retourner	- Je renseigne la fiche d'inscription « épreuve facultative ponctuelle d'EPS » Cette fiche doit être conforme à mon inscription informatique et doit être retournée avec ma confirmation d'inscription.
OPTION FACULTATIVE ADAPTEE ASH	Inscription informatique (inscrinet) Choix à effectuer dans un menu déroulant EPS	Les épreuves se déroulent en contrôle ponctuel courant mai et début juin 2017 en fonction des départements. BAC Général et Technologique - Je choisis : EPS facultatif ADAPTE BAC Professionnel et CAP BEP - Je choisis : AMENAGE PONCTUEL
	Documents à compléter et à retourner	- Je renseigne la fiche d'inscription « épreuve facultative ponctuelle d'EPS » - Je choisis une activité (dans la rubrique « épreuves spécifiques ») : - Natation Ou - Tennis de table <i>Le choix de l'activité se fait uniquement sur la fiche</i> Cette fiche doit être conforme à mon inscription informatique et doit être retournée avec ma confirmation d'inscription.

DEROULEMENT DE L'INSCRIPTION INFORMATIQUE ET DOCUMENTS A RENVOYER (Session 2017) – Page 3

Cas particuliers SPORT DE HAUT NIVEAU et HAUT NIVEAU DU SPORT SCOLAIRE :

Cette option spécifique aux sportifs de haut niveau **SHN** et aux candidats du haut niveau du sport scolaire **HNSS** leur permet de présenter pour cette option leur spécialité sportive dont l'évaluation se fera pour 16 points en validant les acquis de l'expérience dans la discipline sportive et pour 4 points sur une épreuve orale. **La validation des acquis (16 points) ne peut se faire sans passer l'épreuve orale.**

Cette option est ouverte aux candidats suivants :

Dans la catégorie SPORTIF DE HAUT NIVEAU

- sportifs de haut niveau (Jeune, Senior, Elite) inscrits sur les listes de la Jeunesse et Sport
- partenaires d'entraînement inscrits sur les listes de la Jeunesse et Sport
- sportifs de pôles espoirs inscrits sur les listes de la Jeunesse et Sport
- sportifs des centres de formation des clubs professionnels agréés Jeunesse et Sport

Dans la catégorie HAUT NIVEAU DU SPORT SCOLAIRE

- Candidats ayant réalisés au moins un podium aux championnats de France scolaires UNSS ou UGSEL durant leur scolarité en classe de seconde ou de première.
- Jeunes officiels certifiés au niveau national ou international aux championnats de France scolaires UNSS ou UGSEL durant leur scolarité en classe de seconde ou de première.

		CANDIDAT SCOLAIRE En établissement public ou privé sous contrat	CANDIDAT INDIVIDUEL En établissement privé hors contrat, CNED, candidat libre.
SHN HNSS	Inscription informatique (inscrinet) Choix à effectuer dans un menu déroulant EPS	Les épreuves se déroulent en contrôle ponctuel au cours du 2 ^{ème} semestre en fonction de l'organisation de chaque département.	
		BAC Général et Technologique - Je renseigne le code catégorie candidat et m'enregistre : code catégorie scolaire sportif de haut niveau ou à défaut en code catégorie scolaire - Je choisis : EPS APTE - Puis je choisis : SHN ou HNSS	BAC Général et Technologique - Je choisis : EPS APTE - Puis je choisis : SHN ou HNSS
		BAC Professionnel - Je choisis : EPS CONTROLE PONCTUEL APTE - Puis je choisis : CONTROLE PONCTUEL SPO.HAUT.NIV (SHN) ou CONTR.PONCT.HAUT.NIV.SPORT SCO (HNSS)	
	Documents à compléter et à retourner	- Je renseigne la fiche d'inscription « épreuve facultative d'EPS » réservée aux sportifs de haut niveau SHN et haut niveau sportif scolaire HNSS Cette fiche doit être conforme à mon inscription informatique et doit être retournée avec ma confirmation d'inscription. Je joins tous les justificatifs demandés sur la fiche d'inscription afin que la direction des examens et des concours procède à la vérification de mon statut.	